

Réf : DCM/2015/n°3/6.1/25.02/2

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	29

Date de la convocation : 12/02/2015  
Date de l'affichage : 17/02/2015

### SEANCE DU 25 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze,

Le VINGT CINQ FEVRIER à 17 H 30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

#### Présents :

Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Philippe CATHALA, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Jeanine SOLEYROL, Patrice DEVILLE, Claude LAURIE, Jean Claude BASCHIOU, Ariane MOLLUNA, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Hélène THELENE, Olivier BERTRAND, Sabine ROUS, Maguelone CHAREYRE, Christelle BERTINI, Nathalie THEODOSE, Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO, Alexandra BONNET, Guillaume BER, Stéphane PIGNAN.

#### Absents ayant donné procuration :

Noémie CLAUDEL à Philippe CATHALA

Alain BAILLIEU à Claude LAURIE

Arnaud FOUREL à Patricia VAN DER LINDE

Amandine JACINTO à Cédric BONATO

Secrétaire de séance : Hélène THELENE

#### OBJET :

**SURVEILLANCE DES ENTREES ET SORTIES D'ECOLE  
INSTAURATION D'UN DISPOSITIF  
« POPY ET MAMY ECOLES »**

**Rapporteur : Claude LAURIE**

Il est porté à la connaissance de l'assemblée municipale qu'une forte attente émane des parents d'élèves et des enseignants pour qu'une surveillance accrue s'exerce dans la traversée des voies et passages piétons, lors des entrées et sorties de l'ensemble des écoles eu égard au trafic routier régulier et intense aux abords des établissements scolaires.

Or, compte tenu des missions dévolues à la police municipale par les textes légaux dans de nombreux domaines et de l'imprévisibilité des demandes d'interventions, il s'avère difficile de déployer les effectifs, plusieurs fois par jour, devant tous les établissements scolaires pour répondre à cette attente.

En revanche, il paraît opportun d'essayer d'instaurer un dispositif intitulé « Popy Mamy écoles », composé de citoyens à la retraite qui peuvent apporter volontairement leur concours à la sécurisation des entrées et sorties d'écoles, dans la traversée des voies et passages piétons empruntés quotidiennement par les élèves et leurs accompagnants.

Ainsi, ces vacataires, recrutés par la Mairie, sous réserve évidemment de l'avis favorable de la médecine du travail, seront choisis, après un entretien, parmi les retraités, âgés de 55 ans à 75 ans, habitant la commune et disposant d'une pension justifiant un complément financier, étant précisé que l'indemnité forfaitaire de vacation est prévue à 20 € brut par journée de travail.

Ils seront vêtus d'une chasuble de couleur fluo, signée « Sécurité - Ecole » coiffés d'une casquette, munis d'un panneau STOP et d'un sifflet.

Il est donc proposé :

- d'instaurer un dispositif intitulé « Papy et Mamy écoles » pour la sécurisation des entrées et sorties des écoles,
- de créer 6 postes de vacataires pour la période scolaire,
- de fixer l'indemnité forfaitaire de vacation à 20 € brut par jour de travail (en cas d'absence ou de vacances scolaires, l'indemnité sera versée au prorata des vacances effectuées),

**Le conseil municipal**, après débat et à l'unanimité :

- Pour : 23. Abstentions : 6 : Rachida BOUTEILLER, Fabrice LABARUSSIAS, Cédric BONATO (pro. Amandine JACINTO) Alexandra BONNET, Guillaume BER
- adopte la proposition

Le Maire,  
Pierre Maumejean



**Certifié exécutoire compte tenu des :**

- date de transmission à la Préfecture : 26/02/2015
- date d'affichage : 26/02/2015